



DECISION N° 067/B/1060A /D/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA du 22 FEV 2021

Portant résiliation du Marché N°000226/M/MINMAP/CCPM-BEC/CE6/2015 passé avec LAC TCHAD BC après Appel d'Offres National Ouvert N°0404/AONO/PR/MINMAP/CCPM-BEC/2013 du 11 Décembre 2013 pour l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires dans les Zones d'Education Prioritaire, Zone 1 : Région de l'Extrême-Nord, Lot 6.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu la Constitution du Cameroun ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la Circulaire n° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;
- Vu le marché n°000226/M/MINMAP/CCPM-BEC/CE6/2015 du 20 juillet 2016 ;
- Vu l'ordre de service n°000226/OS/MINMAP/DGMI/DMBEC/2016 du 20 juillet 2016 prescrivant le démarrage des travaux ;
- Vu l'ordre de service n°40/226/OS/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA du 30 juillet 2020 portant transfert de certains ouvrages vers un autre site (délocalisation) ;
- Vu l'ordre de service n°56/226/OS/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA du 09 septembre 2020 portant prolongation du délai d'exécution du marché n°000226/M/MINMAP/CCPM-BEC/CE6/2015 ;
- Vu l'ordre de service n°59/226/OS/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM du 04 décembre 2020 valant mise en demeure ;
- Vu le procès-verbal d'évaluation de l'ordre de service n°59/226/OS/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM du 04 décembre 2020 valant mise en demeure dressé le 15 janvier 2021 ;
- Vu l'ordre de service n°68/226/OS/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA du 10 février 2021 portant constat de défaillance de l'entreprise LAC TCHAD BC ;
- Vu les pièces versées au dossier,
- Vu les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}. - En application des dispositions de l'article 182 alinéa (e) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics susvisé, le marché n°000226/M/PR/MINMAP/CCPM-AG/2015 passé avec LAC TCHAD BC, B.P : 198 Kousséri, Tél : (237) 677 32 76 05/699 87 01 89, après Appel d'Offres National Ouvert N°0404/AONO/PR/MINMAP/CCPM-BEC/2013 du 11 Décembre 2013 pour l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires dans les Zones d'Education Prioritaire, Zone 1 : Région de l'Extrême-Nord (Lot 6) est, à compter de la date de signature de la présente décision, résilié pour défaillance du co-contractant de l'Administration.

Article 2. - Conformément aux dispositions de l'article 184 (I) du Code des Marchés Publics, le co-contractant de l'Administration dont le marché est ainsi résilié ne peut, sauf dérogation accordée par l'Autorité chargée des marchés publics, soumissionner avant une période de deux (02) ans à compter de la date de notification de la présente décision.

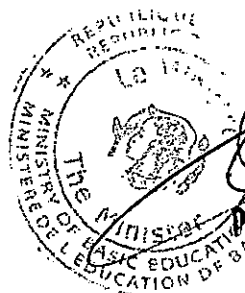
Article 3. - La présente décision, qui sera publiée dans le Journal des Marchés Publics édité par l'Agence de Régulation des Marchés Publics, sera communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 22 FEV 2021

Le Ministre de l'Education de Base,

Copies:

- MINMAP
- ARMP
- AFD
- INTERESSE
- CHRONO
- ARCHIVES



Dr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA PLANIFICATION, DES PROJETS ET
DE LA COOPERATION

UNITE DE GESTION, SUIVI ET COORDINATION DU
PROGRAMME C2D-EDUCATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

PLANNING, PROJECTS AND COOPERATION
DIVISION

MANAGEMENT, FOLLOW UP AND
COORDINATION UNIT OF C2D-EDUCATION

N° 077 /MINEDUB/SG/DPPC/UGSC-C2DE/EPM/AA.

Yaoundé, le - 2 MARS 2021

LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU PROGRAMME C2D-EDUCATION

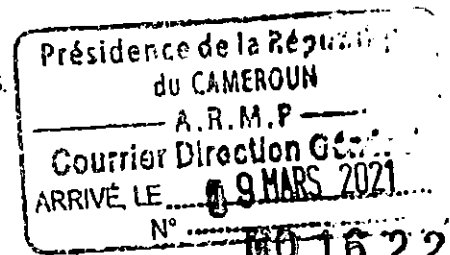
*067/0809/CELCOT
M. Lamina
09/03/2021*

A

Monsieur le Directeur Général de l'Agence de
Régulation des Marchés Publics (ARMP)

-Yaoundé-

Objet : Résiliation du marché n°000226/M/MINMAP/CCPM-BEC/2015
pour les travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires
dans les Zones d'Education Prioritaire, Zone 1 : Région de l'Extrême-Nord, Lot 6.

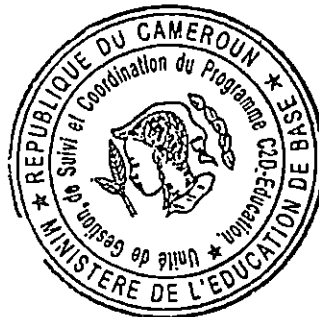


Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information et insertion dans le Journal des Marchés Publics, la décision n° 067/B1/10601/D/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA du 22 février 2021 portant résiliation du marché n°000226/M/MINMAP/CCPM-BEC/2015 passé avec l'entreprise LAC TCHAD BC, B.P. : 198 Kousséri, Tél (237) 677 32 76 05/699 87 01 89 pour les travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires dans les Zones d'Education Prioritaire, Zone 1 : Région de l'Extrême-Nord, Lot 6.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération./-

P.J. : un (01)



M. Lamina
Mohamadou Laminou
Ingénieur Général de Génie Civil
Spécialisé en Management des
Entreprises et des Services